

PROCURATION LIMITÉE

LA PRÉSENTE PROCURATION LIMITÉE est donnée ce 23^e jour de mars 2018 par la BANQUE CANADIENNE IMPÉRIAUX DE COMMERCE (la « Banque CIBC »), banque à charte canadienne ayant son siège social au 199, Bay Street, 44^e étage, Commerce Court West, Toronto (Ontario), M5L 1A2.

ATTENDU QUE, par une désignation en vertu de l'article 3.4 du règlement administratif n° 1 daté du 1^{er} novembre 2017, le président et chef de la direction de la Banque CIBC a nommé Stephen Scholtz, premier vice-président et avocat général pour le Canada, à titre de dirigeant qui peut à l'occasion, au moyen d'un document écrit, nommer des mandataires ou fondés de pouvoir de la Banque CIBC au Canada ou à l'étranger et leur conférer les pouvoirs de gestion et les autres pouvoirs (y compris celui de sous-délégation) que le mandant jugera appropriés et qu'il attestera par sa signature sur ledit document

ET ATTENDU QUE, de temps à autre, la Banque CIBC confie des mandats à certains notaires (« notaires mandataires ») afin qu'ils concluent des transactions liées aux hypothèques immobilières au Québec (les « transactions ») en son nom,

Par les présentes, la Banque CIBC désigne la personne suivante comme signataire autorisé de l'acte d'hypothèque immobilière et des documents connexes requis par le notaire mandataire afin de permettre à ce dernier de conclure la transaction au nom de la Banque CIBC :

- a) un associé ou un employé du notaire mandataire ou
- b) si le notaire mandataire n'a aucun associé ni employé, tout autre notaire membre en règle de la Chambre des notaires du Québec.

EN FOI DE QUOI, la Banque CIBC signe la présente procuration par l'intermédiaire de son signataire autorisé ce 23^e jour de mars 2018.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIAUX DE COMMERCE

par



Nom : Stephen Scholtz
Titre : Premier vice-président et avocat général (Canada)
(Le présent document a été signé dans sa version originale anglaise.)